*Patrick Bruneteaux, Olivier Cahn, Jacques Maillard, Cédric Moreau de Bellaing, Aurélien Restelli*

*Appel à propositions dans le cadre de l’ANR Vioramil et du projet FMSH Nouvelles conflictualités*

**Les frontières du maintien de l’ordre**

**Journée d’étude 22-23 novembre 2018**

La conflictualité sociale qui a marqué les pays industrialisés depuis le milieu du XIXe siècle a contraint les institutions policières concernées à développer des doctrines, techniques et pratiques de gestion des mobilisations collectives, qui sont regroupées sous le label de *maintien de l’ordre* en français, et de *protest policing* en anglais. Certains pays ont opté pour la production de forces spécialisées dans le maintien de l’ordre, tandis que d’autres ont choisi d’assurer la gestion des formes de protestations collectives par le biais des forces de police traditionnelles, néanmoins déployées pour les occasions de maintien de l’ordre selon des logiques et des chaînes de commandement spécifiques à ces situations.

L’activité de maintien de l’ordre est régulièrement l’objet de controverses publiques. En premier lieu, elle se déroule publiquement, à l’opposé des interventions policières dans les quartiers populaires ou du travail de police judiciaire, pour ne rien dire du travail policier de renseignement, ce qui la soumet plus facilement au jugement médiatique et politique. Ensuite, le maintien de l’ordre a historiquement partie liée avec la préservation des gouvernements, voire des régimes, et est à ce titre particulièrement surveillée et commentée. Enfin, les modalités traditionnelles du maintien de l’ordre semblent avoir été, ces trois dernières décennies, mises à l’épreuve par des formes renouvelées de contestation sociale, entraînant par là même une redéfinition des doctrines et des pratiques de maintien de l’ordre, au point que les frontières du maintien de l’ordre historiquement établies semblent questionnées. La journée d’études prendra pour objet la mise en question des frontières du maintien de l’ordre, aussi bien que les formes que prennent les tentatives de leur recomposition.

Cette journée d’études se veut à la fois pluridisciplinaire (historiens, sociologues, anthropologues, politistes, juristes) et pluriprofessionnelle, associant des chercheurs, mais aussi des acteurs en charge d’opération de maintien de l’ordre (préfets, ministres, officiers de services chargés du maintien de l’ordre). Une série de thématiques a été identifiée, qui ordonnera le déroulement de la journée d’études.

1. **Formes du maintien de l’ordre et construction historique de l’État**. On peut faire l’hypothèse que l’établissement des frontières du maintien de l’ordre a largement à voir avec les formes prises par l’État au terme de processus de construction différenciés. La morphologie des formes prises par la régulation des mouvements protestataires traduit ainsi la manière dont s’est opéré le processus de monopolisation de la violence à l’occasion des constructions étatiques. Or depuis quelques années, plusieurs pays ont connu un relatif apaisement des situations de protestation collective, souvent caractérisés par une stratégie de désescalade ; d’autres situations tendent à connaître à l’inverse une intensification conflictuelle des moments de protestation collective. L’enjeu serait ici d’interroger en quoi ces différences peuvent rapprochées des modalités de construction de l’État.
2. **Qui sait faire le maintien de l’ordre ? Différenciations internes et division du travail au sein des appareils policiers**. Si le sens commun considère de manière très homogène les différentes forces de police qui concourent aux dispositifs de maintien de l’ordre, ces dernières témoignent d’une grande diversité, y compris dans les pratiques et les techniques employées pour réguler les situations de protestation collective. Ces missions sont parfois assurées par des forces spécialisées, mais elles sont aussi souvent ouvertes à un éventail plus large d’acteurs, depuis les forces semi-spécialisées (compagnies d’intervention en France, par exemple) aux effectifs de voie publique, prélevées pour l’occasion, et dont la mission consiste davantage dans l’interpellation que dans la gestion du désordre, et dont la place semble croître dans les dispositifs. Les effets de ces restructurations méritent d’être questionnés : induisent-ils un épuisement des savoir-faire professionnels classiques ? Quels enjeux de coordination posent-ils ? Quelles réorientations du maintien de l’ordre expriment-ils ?
3. **Quand le maintien de l’ordre est assuré par des non-policiers**. L’extension des frontières du maintien de l’ordre ne concerne pas seulement le degré de professionnalisation des forces de police intervenantes. Depuis le début du XXe siècle, d’autres acteurs concourent à l’organisation du maintien de l’ordre, en particulier les services d’ordre syndicaux et/ou partisans. Dans certains cas, des groupes de citoyens peuvent aussi prétendre participer à la pratique de maintien de l’ordre, engendrant tensions et recompositions. Il s’agira donc de revenir ce que l’intervention de ces groupes non policiers fait au maintien de l’ordre.

1. **Maintien de l’ordre et controverses publiques**. Cette thématique prend acte de la médiatisation et de la politisation du maintien de l’ordre contemporain : celui-ci a été l’objet depuis ces 10 dernières années (depuis globalement le CPE) de mise en cause récurrente dans les médias et discussions politiques (à l’instar de la commission d’enquête parlementaire sur les missions et les modalités du maintien de l’ordre républicain de 2015). Comment un tel contexte affecte-t-il tant les pratiques que les doctrines et instructions des opérations de maintien de l’ordre ? Un autre ensemble d’interrogations pourra être exploré : dans quelle mesure les diagnostics récents quant à l’intensification des violences en situation de maintien de l’ordre reposent sur une augmentation effective de ces violences, ou sont-ils synonymes d’un accroissement de l’intolérance collective à la violence dans les sociétés contemporaines ?
2. **Le maintien de l’ordre se militarise-t-il ?** Les constats critiques qui visent l’accroissement du niveau de violence dans les situations de maintien de l’ordre s’accompagnent parfois d’une dénonciation de la militarisation des appareils policiers. Le terme renvoie souvent à l’emploi de nouvelles méthodes, de nouvelles armes, mais il fait aussi écho à une controverse qui a alimenté le champ de la sociologie de la police, et qui a opposé ceux qui proposent un usage restreint de la notion de militarisation, pour en réserver l’emploi à l’analyse de la chaîne hiérarchique qui commande les dispositifs de maintien de l’ordre, et ceux qui l’emploient pour caractériser une évolution générale des dispositifs policiers vers une hybridation toujours plus avancée, empruntant au monde militaire. La journée d’étude sera l’occasion de revenir sur la controverse et de la confronter à de nouvelles situations empiriques.
3. **Le hooliganisme, un cas d’école de mise à l’épreuve des frontières du maintien de l’ordre ?** A différents égards, il est possible de considérer que les formes de maintien de l’ordre déployées à l’occasion des rencontres sportives constituent autant de lieux d’expérimentation de dispositifs de maintien de l’ordre inédits. La journée d’étude pourra permettre de mettre cette hypothèse à l’épreuve, en s’intéressant en particulier à la mise en place de mesures préventives, qu’elles soient administratives ou judiciaires.
4. **Maintien de l’ordre et violences collectives dans les quartiers populaires**. L’émergence des formes conflictuelles passées à la postérité médiatique sous le nom de « violences urbaines » est unanimement décrite, par les sociologues s’intéressant au maintien de l’ordre, comme une épreuve pour les principes et techniques classiques qui irriguent la doctrine de maintien de l’ordre. On cherchera à faire un bilan de ce que près de 40 ans de ces formes conflictuelles ont fait aux dispositifs de maintien de l’ordre et, en retour, on s’interrogera sur ce que les transformations dans les techniques et doctrines policières ont eu comme effet sur la structure des révoltes sociales dans les quartiers populaires.

Les propositions (2500 signes) peuvent être envoyées jusqu’au 5 septembre à [Patrick.Bruneteaux@univ-paris1.fr](mailto:Patrick.Bruneteaux@univ-paris1.fr) ; [demaillard@cesdip.fr](mailto:demaillard@cesdip.fr) et [cedric.moreau.de.bellaing@ens.fr](mailto:cedric.moreau.de.bellaing@ens.fr)